

IRSEQ[®]

BADMINTON

**BADMINTON COLLÉGIAL MIXTE DIVISION 2
CONFÉRENCE NORD-EST
RÈGLEMENTS DE LIGUE CENTRE-DU-QUÉBEC**

2025-2026

MISE À JOUR : 2025.09.029

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

Mise à jour
Juin 2025

SECTEUR COLLÉGIAL

RÈGLEMENTS
DE LIGUE

BADMINTON Division 2

Article 0 LES RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

- * Les règlements de secteur du RSEQ ;
- * Les règlements de Badminton Québec ;
- * Les règlements des championnats provinciaux du RSEQ.

Article 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la Fédération de badminton du Québec, édition la plus récente.

1.2 Échauffement

Le responsable du tournoi déterminera le temps d'échauffement qu'il juge approprié pour le bon déroulement du tournoi. Un maximum de deux (2) minutes est alloué pour l'échauffement avant un match. (modif. 06-25)

1.3 Arbitrage

En cas d'absence d'arbitre, les entraîneurs ou les assistants entraîneurs pourront agir en tant qu'arbitre.

Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Un collège ne peut inscrire qu'une équipe dans la ligue.

2.2 Équipes participantes à la saison 2025-2026 (9)

| |
|-------------------------|
| Cégep de Drummondville |
| Cégep de Granby |
| Cégep de Sept-Îles* |
| Cégep de Shawinigan |
| Cégep de Sherbrooke |
| Cégep de Thetford* |
| Cégep de Trois-Rivières |
| Cégep de Victoriaville |
| Cégep de Sorel-Tracy |

*Le Cégep de Sept-Îles et le Cégep de Thetford agissent comme équipes invitées pour la saison 2025-2026.

2.3 Formule de jeu pour la saison 2025-2026

Trois (3) tournois en simple et trois (2) tournois en double et un (1) tournoi par équipe pour un total de 6 compétitions lors de la saison régulière. Championnat régional individuel à la fin de la saison pour classer les représentants au championnat provincial.

2.4 Calendrier pour la saison 2025-2026

| Saison 2025-2026 | | | | |
|-------------------------|----------------|----------|---------------------------------|---------------------------|
| Mois | | Jour | Tournoi | Collège hôte |
| Octobre | 19 | Dimanche | Simple #1 | Sherbrooke |
| Novembre | 9 | Dimanche | Double #1 | Granby |
| Novembre | 30 | Dimanche | Simple #2 | Drummondville |
| Février | 1er | Dimanche | Par équipe | Trois-Rivières |
| Février | 22 | Dimanche | Simple #3 | Drummondville |
| Mars | 8 | Dimanche | Double #2 | Victoriaville (Clarétain) |
| Mars | 22-mars | Dimanche | Championnat régional individuel | Sherbrooke |
| Avril | 17-18-19 avril | V-S-D | Championnat provincial | Garneau |

Article 3 ÉPREUVES / CLASSE / RETARD

3.1 Épreuves

Simple féminin - simple masculin
Double féminin - double masculin - double mixte

3.2 Classe

Classe unique «collégiale».

3.3 Retard / absence

Un retard ou absence après 3 appels du responsable du tournoi entraîne une défaite par forfait de la partie.

Article 4 CLASSEMENT CUMULATIF ET MÉRITES SPORTIFS

4.1 Un classement cumulatif individuel et un classement cumulatif par équipe seront mis à jour après chaque tournoi.

4.2 Mérites sportifs

Individuel

Les 3 étudiantes-athlètes et 3 étudiants-athlètes qui obtiennent la meilleure moyenne au terme de tournois de la saison régulière seront reconnus. Un certificat leur sera remis et une remise sera faite lors du championnat régional. (ajout juin 2024)

Par équipe

Il n'y a aucun mérite pour le volet par équipe en 2025-26.

Article 5 **TOURNOIS PAR ÉQUIPE**

5.1 **Composition d'une équipe**

Une équipe est formée d'un nombre illimité de joueurs et de joueuses. Pour chaque rencontre l'alignement est composée minimalement de 4 garçons et 2 filles. Les joueurs et les joueuses sont répartis comme suit pour chacune des rencontres d'un tournoi :

Alignement

L'alignement d'une équipe est répartis comme suit :

Un simple féminin

Trois simples masculins

Un double féminin

Deux doubles masculins

Un double mixte

Chaque joueur/joueuse peut jouer un maximum de deux (2) parties par rencontre.

5.2 **Semage des joueurs**

Le semage des joueurs se fera selon les cotes de la F.B.Q. (voir article 5)

5.3 **Cote des athlètes**

Les joueurs doivent être présentés par sexe et par ordre de calibre du plus fort au plus faible selon la réglementation.

Chaque équipe doit présenter ses inscriptions féminines et masculines par calibre (du plus fort au plus faible) en simple et en double.

Tout collège conserve le droit d'ajouter à sa liste tout joueur éligible lors de la réunion des entraîneurs. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur Internet doivent parvenir par courriel au responsable du badminton, le mardi précédant le tournoi à l'adresse suivante : dlaframboise@rseq.ca.

5.4 **Nombre minimum de joueurs**

5.4.1 Le minimum sera de cinq (5) joueurs par rencontre. S'il y a moins de cinq (5) joueurs, il y aura perte de la rencontre et sanction. Les parties devront se jouer en hors-concours.

5.4.2 S'il manque des athlètes, les modalités suivantes s'appliquent :

Masculin :

- S'il manque un (1) athlète masculin : le double masculin 2 est perdu.

Féminin :

- S'il manque un (1) athlète féminin : le double féminin est perdu.

5.4.3 En cas d'infraction à l'article 5.4.1, l'équipe fautive perdra la rencontre par le pointage de 0-96. De plus, les sanctions prévues dans les règlements du secteur collégial pour un défaut s'appliqueront.

5.5 **Ordre des parties**

Toutes les rencontres seront disputées sur trois (3) terrains simultanément. La gestion des rencontres est sous la direction du responsable de tournoi.

L'assignation des terrains et le déroulement de l'horaire de la rencontre seront établis par le responsable selon les contraintes physiques et son bon jugement. Les entraîneurs devront s'assurer de faire revenir les joueurs au lieu et en temps requis.

L'ordre des huit (8) parties est déterminé en alternance par les entraîneurs au début de la rencontre. L'entraîneur de l'équipe hôte a le premier choix. Par la suite, il y a alternance entre l'entraîneur visiteur et l'entraîneur hôte pour déterminer l'ordre des parties à jouer. Un athlète a le droit à un maximum de dix (10) minutes de repos entre deux (2) parties.

5.6 **Classement**

Le classement des équipes se fera d'après le pointage des parties jouées lors du tournoi :

| Tous les points accumulés lors des parties sont considérés au système de pointage : Partie 2 de 3 de 21 points | |
|--|---|
| Points | Résultat |
| 1 point | Défaite de 1 à 6 |
| 2 points | Défaite de 7 à 11 |
| 3 points | Défaite de 12 à 17 |
| 4 points | Défaite de 18 et plus |
| 5 points | Victoire d'une manche dans une partie perdue |
| 12 points | Victoire d'une partie de 2 de 3 (en 2 ou 3 manches) |
| Plafond de 10 points pour le perdant | |

Pour la saison 2025-26, l'horaire du tournoi sera envoyé aux collèges participant en début de saison. Les résultats du tournoi seront envoyés par courriel la semaine suivante. Il n'y aura pas le volet par équipe sur le site de statistique du RSEQ.

Article 6 **TOURNOIS INDIVIDUELS**

6.1 **Liste des épreuves et système de pointage**

Simple masculin et féminin, doubles féminin, masculin et mixte : 2 de 3 sets de 21 points, avec prolongations.

6.2 **Inscriptions**

Les inscriptions doivent parvenir **par courriel** (dave_woods44@hotmail.com) auprès du responsable de la ligue le mercredi précédant le tournoi, **avant 12h00PM (midi) (modif.11-25)**. Le formulaire d'inscription vous parviendra par le responsable de la ligue. Les inscriptions doivent être présentées par épreuves et par ordre de calibre du plus fort au plus faible. Lors des tournois de double, la double participation est permise seulement aux athlètes féminines. **(ajout 06-24)**

6.3 **Semage**

Le semage se fera par le responsable de la ligue pour le premier tournoi en simple et en double. Pour les deuxièmes tournois, les résultats des premiers tournois permettront de semer les joueurs/équipes.

6.4 **Formules des compétitions**

6.4.1 Les formules des tournois individuels utilisées seront : En sections (pools) pour les préliminaires et par tableau (à la ronde) pour les éliminatoires.

6.4.2 Pour recevoir un tournoi, les collègues devront respecter les critères minimaux suivants :

Tournoi simple : 12 terrains ;

Tournoi double (simple participation) : idéal 8 terrains – 6 terrains minimum;

Tournoi double (double participation) : 12 terrains

Tournoi double (double participation féminine) : 8 terrains **(modif. 06-25)**

6.5 **Système de pointage**

6.5.1 Les résultats détaillés de la compétition et le classement individuel seront en ligne dans les jours suivants la compétition à l'adresse suivante :

<https://rseq.ca/sports/badminton/collegial/division-1/nord-est/ligue-cq/>

De plus, le responsable de la ligue transfèrera les résultats et classements aux responsables des collèges et entraîneurs en chef.

6.5.2 Le classement est déterminé en fonction des résultats dans les éliminatoires et préliminaires. Le gagnant de la finale du niveau 1 aura 25 points, le finaliste en aura 23, les demi-finalistes 21, quart-de-finalistes 19 etc. Une participation dans le niveau 1 donne un minimum de 12 points au classement.

La répartition des points au niveau 2 se fait de la même manière qu'au niveau 1, à l'exception que le nombre de points débute à 15. Un athlète de niveau 2 ayant une moyenne de 13 points ou plus sur un minimum de 2 tournois est migré vers le niveau 1 (dans une même catégorie). (Modif. 06-25)

6.6 Temps mort

Un temps mort d'une (1) minute à 11 points et de deux (2) minutes entre les manches est alloué à l'entraîneur, et ce, pour toutes les catégories.

6.7 Classement cumulatif

6.7.2 Le classement cumulatif est déterminé par les résultats et pointages obtenus lors des tournois individuels. La moyenne des 3 meilleurs résultats lors des 5 tournois (Simple ou double), sera utilisée pour le classement final de la saison. (modif. Sept-25)

Les 3 étudiantes-athlètes et 3 étudiants-athlètes qui obtiennent la meilleure moyenne au terme de tournois de la saison régulière seront reconnus. Un certificat leur sera remis et une remise sera faite lors du championnat régional. (modif. Sept-25)

Exemple de résultats :

| | TOURNOI 1 | TOURNOI 2 | TOURNOI 3 | TOURNOI 4 | TOURNOI 5 | MOYENNE |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Athlètes | simple | double | simple | simple | double | Saison |
| 1 | 25 | 23 | 25 | 21 | 21 | 24,3 |
| 2 | 19 | 25 | 21 | 23 | 19 | 23 |
| 3 | 21 | 25 | 19 | 19 | 19 | 21,7 |

6.7.3 Égalité : le bris d'égalité sera fait comme suit :

1. Le nombre de tournois participés;
2. Le nombre de tournois remportés ;
3. Le nombre de rondes éliminatoires participées;
4. Le résultat des matchs entre les joueurs impliqués;

Article 7 CHAMPIONNAT RÉGIONAL INDIVIDUEL

7.1 Admissibilité au championnat

Pour pouvoir participer au championnat régional, un joueur devra avoir participé à 50 % des tournois réguliers.

Un étudiant arrivant en 2^e session doit participer à 66 % des compétitions de cette session.

Pour le contrôle de l'admissibilités au volet individuel, un joueur doit être inscrit sur l'alignement officiel et présent le jour du tournoi. La participation des substituts inactifs sera comptabilisée seulement lors des tournois par équipe.

Note : Les joueurs doivent porter les couleurs de leur collègue (chandail).

7.2 Formule :

Tous les joueurs qui respectent la réglementation administrative (article 8.4) ont accès au championnat régional. Le responsable de la ligue est la seule personne qui peut valider les inscriptions officielles.

7.3 Participation

Un joueur participe à une **seule épreuve** lors du championnat régional.

Pour la saison 2025-26, il y aura 24 places au total en simple masculin réparties entre le niveau 1 (minimum de 8 – maximum de 16) et niveau 2. Il y aura 12 places au total en simple féminin réparties entre le niveau 1 (minimum de 4 - maximum de 8) et niveau 2. Il y aura un seul niveau dans les catégories de doubles (16 double masculin, 8 double mixte, 8 double féminin). (modif 06-25)

7.4 Formule d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir par courriel à David Boies (dave_woods44@hotmail.com) et à Danick Laframboise (dlaframboise@rseq.ca).

Les inscriptions doivent être présentées par épreuves et par ordre de calibre du plus fort au plus faible. (modif. 06-24)

Échéancier :

- Le lundi 2 mars 2026 : Envoi du formulaire de pré-inscription par le RSEQ
- Le vendredi 6 mars 2026, midi : Date limite pour retourner le formulaire d'inscriptions
- Le vendredi 6 mars 2026, 17h00: Envoi du document inscriptions par le RSEQ
- Le mardi 10 mars 2026, 17h00 : Date limite pour apporter des modifications aux inscriptions
- Le mercredi 11 mars 2026, midi : Envoi du document final d'inscriptions officielles par le RSEQ
- Le jeudi 12 mars 2026, 19h30 : Rencontre de semage*
- Le dimanche 22 mars 2026 : Championnat régionale individuel

7.5 Semage

Une réunion des entraîneurs sera tenue afin de procéder au semage des athlètes lors du championnat régional individuel. (ajout 06-24)

Il ne sera pas possible de modifier les inscriptions lors de cette rencontre.

7.6 **Forme de tournoi**

Les formules de compétition seront déterminées selon le nombre d'inscriptions reçues (ex. élimination simple ou rotation) avec finales or et bronze. **Chaque participant jouera un minimum de 3 parties.**

7.7 **Représentation au championnat provincial :**

Individuel : La ligue CQ délèguera 3 joueurs ou 3 équipes (SF – DF – DX) ou 4 joueurs ou 4 équipes (SM – DM) par catégorie au championnat provincial à la suite du championnat régional.

Article 8 CHAMPIONNAT RÉGIONAL PAR ÉQUIPE

Le volet par équipe n'est pas applicable pour la saison 2025-2026 pour la ligue du Centre-du-Québec.

8.1 **Composition d'une rencontre**

Pour chaque rencontre sept (7) parties seront jouées, la répartition de ces parties par catégories sera la suivante :

Simple féminin (1)
Simple masculin (2)
Double féminin (1)
Double masculin (2)
Double mixte (1)

8.2 **Composition d'une équipe**

Une équipe doit être composée d'un minimum de six (7) garçons et de quatre (4) filles pour jouer une rencontre.

8.3 **Limite de participation**

Masculine : 1 catégorie
Féminine : 1 catégorie

8.4 **Formule du championnat**

L'équipe qui termine première au classement général de la saison régulière se classe directement pour le championnat Nord-Est (CQ #1). Les positions 2 et 3 de la saison régulière s'affronte lors d'une partie demi-finale disputée sous la même formule que celle du championnat provincial (4 de 7).

Représentation au championnat de la conférence nord-est et au championnat provincial :

Par équipe : Le championnat régional classera deux équipes pour le championnat Nord-Est. Le collège gagnant de la finale se méritera la place CQ-1 et le collègue finaliste CQ-2.